

# En 40 ans, une forte progression des métiers du tertiaire stratégique et des services à la population

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 139 • Février 2022



L'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes a augmenté d'un quart entre 1982 et 2017, mais de manière inégale selon les types d'emplois. Les fonctions métropolitaines, qui se concentrent dans les grands espaces urbains, se sont particulièrement développées. À l'inverse, les emplois de production concrète (agriculture, bâtiment, fabrication) ont proportionnellement été divisés par deux en près de quarante ans. Ils sont davantage présents dans les petits et moyens ensembles urbains. Les emplois liés aux services à la population et au fonctionnement des sociétés, les plus nombreux, sont répartis de façon homogène sur l'ensemble du territoire. La part des fonctions transversales (logistique, transport, réparation) est stable depuis 1982. Grenoble et Lyon constituent les espaces urbains concentrant le plus de cadres de fonctions métropolitaines.

En 2017, Auvergne-Rhône-Alpes compte 3,2 millions d'emplois au sens du Recensement de la population

► **sources**, soit 26 % de plus qu'en 1982.

Cette hausse, identique à celle de la population régionale, est plus élevée qu'en France métropolitaine.

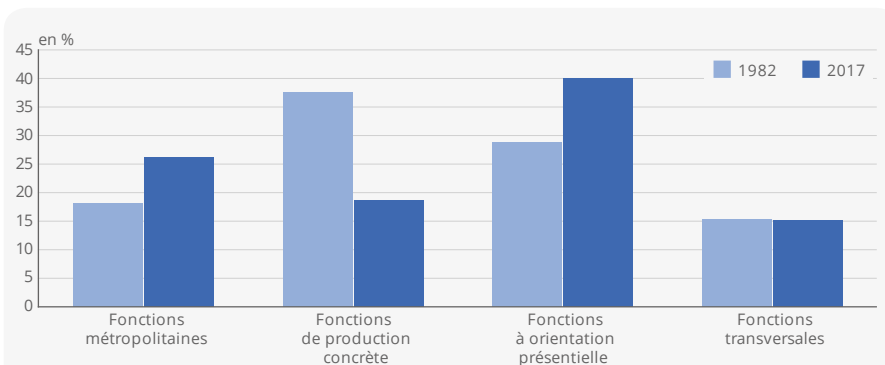
Depuis 1982, l'emploi a subi de profondes mutations avec le progrès technologique et la mondialisation. Au-delà des secteurs d'activités, les métiers eux-mêmes ont évolué pour s'adapter à ce nouvel environnement. Ainsi, l'analyse fonctionnelle des emplois propose une décomposition des professions en quatre grandes catégories ► **méthodologie**

et permet d'observer comment se répartissent et ont évolué ces quatre catégories d'emplois dans les différents territoires de notre région. Globalement, deux d'entre elles se sont beaucoup développées, les fonctions métropolitaines et celles à orientation présentielle, pendant que l'emploi dans les métiers de production concrète se réduisait et que la part des fonctions transversales restait stable ► **figure 1**.

## Fort développement des emplois métropolitains en 35 ans...

Les 836 000 emplois des fonctions métropolitaines de la région en 2017 regroupent, entre autres, des emplois dans les administrations des entreprises, des professions libérales telles que notaire ou avocat, des hôtesse d'accueil, des journalistes, des ingénieurs ou encore des techniciens du spectacle vivant. Ces emplois sont liés aux fonctions de

## ► 1. Part de chaque fonction dans l'emploi total en 1982 et 2017, en Auvergne-Rhône-Alpes



**Lecture :** la part des fonctions métropolitaines dans l'emploi total est passée de 18 % en 1982 à 26 % en 2017.  
**Source :** Insee, Recensements de la population 1982 et 2017, exploitation complémentaire au lieu de travail.

décision, de conception, aux métiers de la culture, de la recherche et du commerce inter-entreprise. Le développement de ces professions, ces quarante dernières années, est le reflet de la mutation de l'emploi vers la sphère de la connaissance, de l'information et de la production immatérielle. La hausse régionale de 81 % de ce type de fonctions est 7 points supérieure à celle observée en France de province. En 2017, un peu plus d'un emploi sur quatre est métropolitain en Auvergne-Rhône-Alpes, région de province qui en est la plus dotée. Elle l'est cependant moins que l'Île-de-France où quatre emplois sur dix sont métropolitains.

Parmi les 373 500 emplois supplémentaires créés depuis 1982, un quart correspond à des fonctions de gestion, comme les emplois de cadres ► **encadré** dans les administrations des entreprises ainsi que d'employés

et de secrétaires. En 2017, les fonctions de gestion représentent presque la moitié des emplois métropolitains. Un quart des emplois métropolitains supplémentaires sont liés aux prestations intellectuelles, qui, avec le développement des professions de conseil, atteignent 93 000 emplois en 2017.

## ... et de la fracture entre les zones très et peu denses

Plus le territoire est peuplé, plus les fonctions métropolitaines sont présentes. L'écart se creuse au fil des années entre les petites **aires d'attraction des villes (AAV)**, de moins de 50 000 habitants, et les très grandes (de plus de 700 000 habitants). Dans la région, ces dernières comptabilisent aujourd'hui 32 % d'emplois métropolitains contre 23 % en 1982,

pendant que, dans les petites AAV, ces parts sont de 19 % et 13 % sur la même période. Avec les aires de taille intermédiaire, l'écart est moins important, mais il s'accroît tout de même.

Au sein des AAV, les fonctions métropolitaines sont plus présentes dans les **pôles** ► **figure 2** que dans leurs **couronnes**. En effet, ces fonctions sont souvent localisées dans les territoires accueillant les sièges d'entreprises, les banques, les assurances, les salles de spectacles, les musées... Les aires de Chambéry et Modane font exception par la présence de centres de recherche dans leurs couronnes.

Les aires de Lyon et de Grenoble appartiennent aux très grandes AAV françaises. Dans leurs pôles, un tiers des emplois sont métropolitains, soit 241 000 à Lyon et 68 000 à Grenoble. Mais leurs couronnes en sont également bien pourvues (un quart d'emplois métropolitains) avec l'implantation de Techlid, Inovalée, STMicroelectronics ou encore de pôles de recherche (IFPEN, CNRS, CRES)...

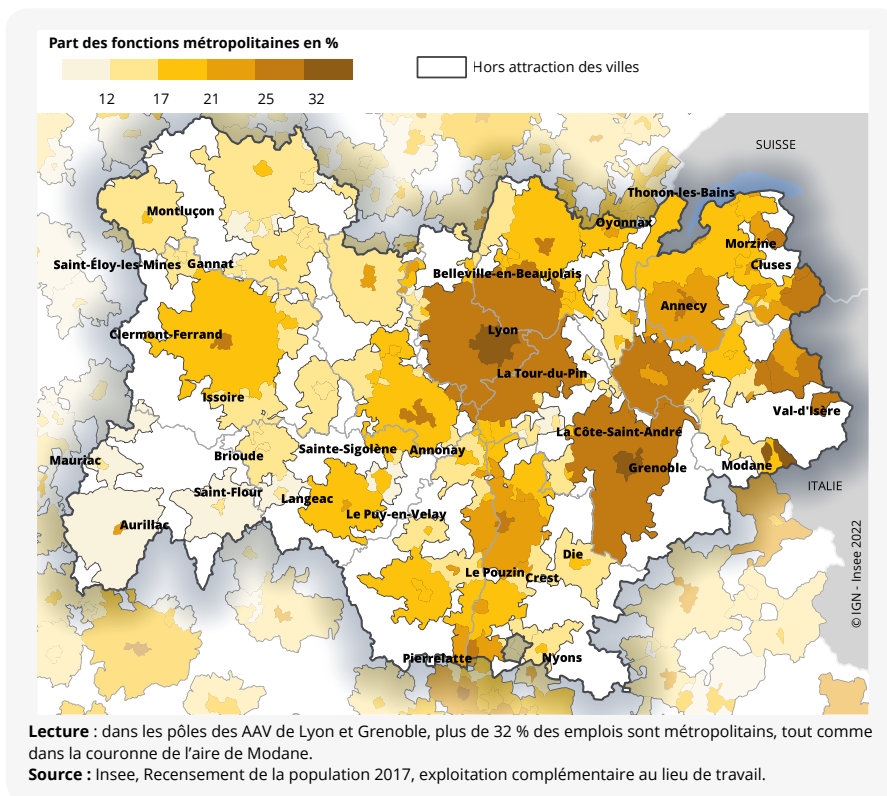
Plus globalement, l'AAV de Lyon rassemble 40 % des emplois métropolitains régionaux contre 32 % de l'emploi total. Elle est, plus que les autres, spécialisée dans le commerce inter-entreprise, même si les fonctions de gestion y sont les plus nombreuses. Celle de Grenoble est davantage positionnée dans la conception-recherche.

Dans les AAV d'Annecy, Valence, Clermont-Ferrand, Chambéry et Saint-Étienne, dites « grandes aires d'attraction des villes » avec une population supérieure à 200 000 habitants, un quart des emplois sont métropolitains. Certaines, plus petites, en sont aussi bien pourvues, comme celle de Pierrelatte qui, avec sa filière nucléaire, en compte 27 %. Les stations de ski comme Val d'Isère, Chamonix, Aime-la-Plagne, Morzine ou Bourg-Saint-Maurice regroupent également plus d'un quart d'emplois métropolitains du fait de leurs activités de sports d'hiver, identifiées comme des fonctions de culture et loisirs et donc considérées comme métropolitaines. Sans ces activités, le profil de ces AAV serait présentiel.

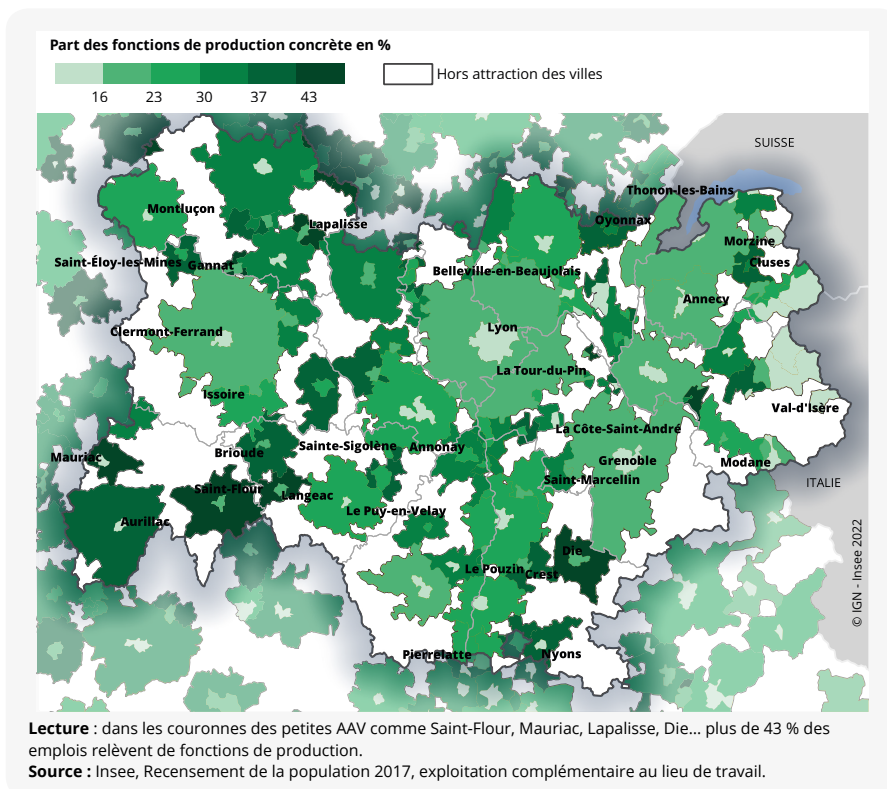
### La part de la production concrète divisée par deux depuis 1982

Le nombre d'emplois de production concrète, liés à la fabrication, au bâtiment, aux travaux publics et à l'agriculture, s'élève à 596 000 dans la région en 2017. Principalement présents dans l'industrie et la construction, on en trouve cependant dans tous les secteurs d'activité. Par exemple,

## ► 2. Part des emplois métropolitains dans les pôles et les couronnes des aires d'attraction des villes



## ► 3. Part des emplois de production concrète dans les pôles et couronnes des aires d'attraction des villes



dans l'administration publique, 7 % des emplois sont des professions de production concrète. Ces métiers étaient les plus nombreux en 1982, mais avec la désindustrialisation qui marque l'économie française depuis

les années 70, leur part est passée de 38 % à 19 %, dans la région comme en province. Parmi les 360 000 emplois perdus depuis près de 40 ans, 58 % étaient liés à la fabrication, qu'elle soit industrielle ou artisanale.

Ceux liés à l'agriculture sont moins nombreux mais la perte dans cette fonction est proportionnellement la plus importante : les 127 000 emplois perdus représentent une baisse de 64 %.

### Les emplois de production concrète plus fréquents dans les petits et moyens espaces urbains

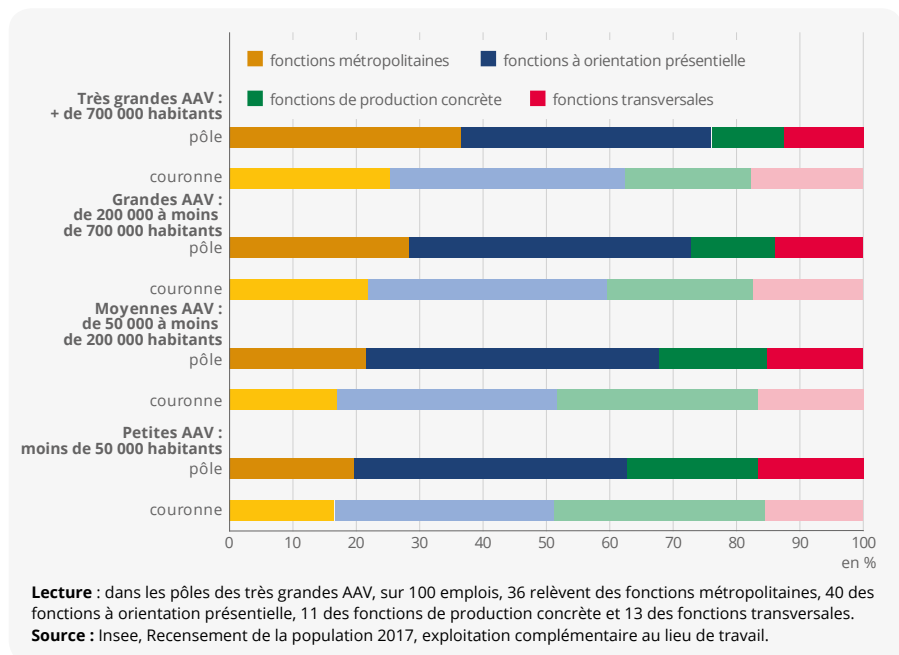
Les emplois de production concrète sont davantage localisés dans les AAV les moins peuplées. Dans les petites aires d'attraction des villes, ils représentent près d'un quart des emplois. Cette part atteint même un tiers dans leurs couronnes. Quelle que soit la taille de l'AAV, la part des fonctions concrètes est toujours plus élevée dans les couronnes que dans les pôles ▶ **figure 3**. Les activités liées à ces métiers sont en effet situées à l'écart des zones les plus denses, et donc des pôles, pour bénéficier d'espaces plus grands et d'un meilleur coût du foncier.

Certaines AAV plus grandes comptent toutefois une part importante d'emplois de production concrète. Elle atteint plus de 37 % dans les couronnes d'Oyonnax, de Cluses et d'Aurillac qui sont respectivement spécialisées dans la plasturgie, le décolletage et l'agriculture. Les très grandes aires, quant à elles, ne comptent que 15 % d'emplois de production concrète.

### Les fonctions présentes et transversales réparties de façon homogène sur tout le territoire

Les emplois à orientation présente sont les plus nombreux. Au nombre de 1,3 million en 2017, ils correspondent à quatre emplois sur dix. Rapportés à la population, avec 161 emplois présents pour 1 000 habitants, Auvergne-Rhône-Alpes a une position intermédiaire par rapport aux autres régions. Ces emplois, liés aux services à la population et au fonctionnement des sociétés, se sont surtout développés dans les AAV les plus denses, suite au passage d'une économie à dominante productive à une économie à dominante tertiaire et présente. Ainsi, la région compte 548 000 emplois présents supplémentaires en près de 40 ans. Près de 40 % d'entre eux concernent des fonctions dans la santé et l'action sociale. Ces dernières comptent ainsi 330 000 emplois, soit 41 pour 1 000 habitants, comme en France métropolitaine. Les services de proximité, qui comprennent les cuisiniers, les aides à domicile, etc., représentent 27 % de ces emplois supplémentaires et atteignent 315 000 emplois en 2017.

## ► 4. Part des quatre fonctions dans les couronnes et pôles des aires d'attraction des villes selon leur taille



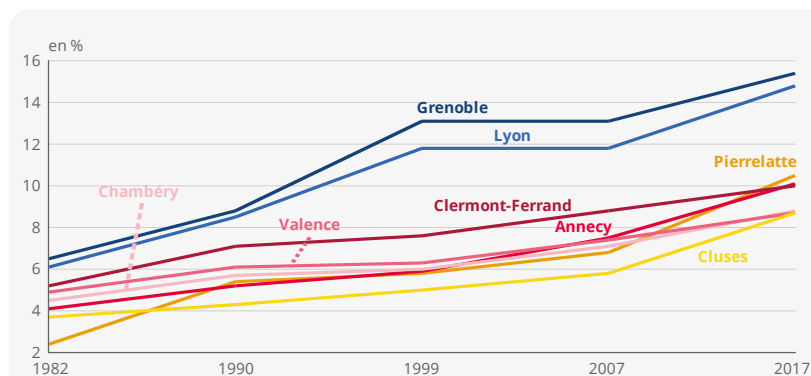
### ► Grenoble, leader régional pour les cadres des fonctions métropolitaines

Les cadres des fonctions métropolitaines (CFM) regroupent les travailleurs qui appartiennent à la PCS des cadres et professions intellectuelles supérieures et exercent un emploi des fonctions métropolitaines, comme les cadres administratifs, financiers ou encore les avocats. Ce sont des emplois de haut niveau, caractéristiques des très grands ensembles urbains. L'AAV de Paris compte 21 % de CFM. Auvergne-Rhône-Alpes est la région de province la plus dotée (10,1 % des emplois) devant l'Occitanie (9,6 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (9,5 %). Dans la région, ces cadres travaillent plus souvent qu'ailleurs dans la conception-recherche.

Depuis 1982, la part des CFM progresse bien plus vite dans les AAV de Grenoble et de Lyon que dans les autres AAV de la région ▶ **figure**. Celle de Grenoble, pôle scientifique avec la présence du CNRS, du CEA et d'établissements des secteurs de la fabrication d'équipements électriques et de produits informatiques, électroniques et optiques, attire les chercheurs et les cadres supérieurs. Elle compte 15,4 % de cadres de fonctions métropolitaines, soit un peu moins de 48 000 emplois, dont 40 % de chercheurs. Avec trois fois plus de CFM, celle de Lyon en regroupe 14,8 %. Ces deux AAV sont les plus pourvues de province derrière celle de Toulouse.

Parmi les autres AAV les plus dotées en CFM (plus de 8 %), celles de plus de 200 000 habitants sont toutes présentes, à l'exception de Saint-Étienne, dont les cadres sont mieux représentés dans les fonctions à orientation présente. Seules deux AAV de plus petite taille se trouvent dans ce groupe : Cluses, avec des cadres surtout présents dans les fonctions de gestion, et Pierrelatte. Cette dernière est même la troisième de la région en termes de proportion de CFM en 2017 (10,5 %), avec une des hausses les plus marquées depuis 1982 (+ 8 points). Elle accueille la plus importante concentration d'industries nucléaires et chimiques de France.

### ► Évolution de la part des cadres des fonctions métropolitaines depuis 1982 dans les aires les plus pourvues en 2017



**Lecture** : l'aire de Pierrelatte compte 10,5 % de cadres des fonctions métropolitaines en 2017, soit 8 points de plus qu'en 1982.

**Source** : Insee, Recensements de la population 1982, 1990, 1999, 2007 et 2017, exploitation complémentaire au lieu de travail.

La localisation des fonctions à orientation présentielle ne dépend pas de la taille de l'AAV. Mais elles sont plus présentes dans les pôles ► **figure 4**, où la population est plus dense, que dans les couronnes. Elles sont également plus répandues dans certaines aires, comme celles de villes touristiques telles les villes thermales de Vichy ou de Thonon-les-Bains. Le besoin en emplois présentiels est aussi plus marqué dans les AAV à forte croissance démographique, comme la zone frontalière proche de Genève. Dans certaines aires, le poids important de l'emploi présentiel est porté par l'administration publique, les autres fonctions étant moins présentes, comme dans les pôles administratifs de

Moulins ou du Puy-en-Velay ou encore dans les aires ayant subi des pertes d'emploi importantes comme Montluçon.

Enfin, les fonctions transversales, qui s'adressent aux ménages comme aux entreprises, regroupent 486 000 emplois liés au transport, à la logistique, à l'entretien et à la réparation. Elles correspondent à 15 % des emplois. Avec un quart d'emplois en plus depuis 1982, soit une progression identique à l'emploi total, cette part reste stable depuis 1982, malgré le développement des activités de transports et de stockage, qui s'est accompagné d'une rationalisation et d'une optimisation de la main-d'œuvre.

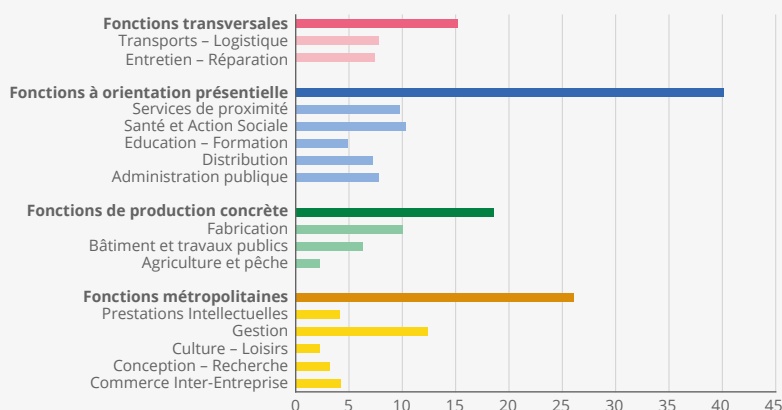
La part des fonctions transversales dépend faiblement de la taille de l'AAV et reste proche de celle des autres régions de province qui oscille entre 18 % dans les Hauts-de-France et 14 % en Occitanie. Ces emplois sont toutefois plus souvent localisés dans les couronnes que dans les pôles, et plus nettement lorsque l'AAV est peuplée. Certaines d'entre elles se sont toutefois spécialisées et présentent une part des fonctions transversales plus élevée, comme celles de Montélimar, Tarare, Saint-Pourçain-sur-Sioule ou encore Belleville-en-Beaujolais qui accueillent des entreprises, relativement importantes, de transports ou des plateformes logistiques. ●

## ► Méthodologie

L'analyse fonctionnelle des emplois consiste à analyser les professions pour avoir une approche différente de l'analyse traditionnelle par secteur d'activité. Les professions sont regroupées en quinze fonctions en utilisant la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) ; ces fonctions sont elles-mêmes regroupées en quatre catégories.

Pour en savoir plus et accéder aux données : <https://www.insee.fr/statistiques/1893116>

## ► Répartition des emplois selon les 4 catégories de fonction et leurs composantes



**Lecture** : les fonctions transversales représentent 15,2 % de l'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes ; elles sont composées de « Transports - Logistique » pour 7,8 % et de « Entretien - Réparation » pour 7,4 %.

**Source** : Insee, Recensement de la population 2017, exploitation complémentaire au lieu de travail.

Cette analyse s'affranchit à la fois des secteurs d'activité des entreprises et des statuts (indépendant ou salarié). Ainsi, au sein d'une même entreprise, toutes ces fonctions peuvent être présentes. Par exemple, en 2017, pour 100 emplois dans le secteur de l'industrie manufacturière en Auvergne-Rhône-Alpes, 48 sont liés à la fabrication concrète, 29 sont métropolitains, 14 transversaux et 9 à orientation présentielle.

## ► Définitions

**L'emploi total** représente l'emploi salarié et non salarié.

**Les cadres** représentent dans l'étude les cadres et les chefs d'entreprises de dix salariés ou plus.

**L'aire d'attraction d'une ville** (AAV) est l'ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne. Les 699 aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les principaux seuils retenus sont : 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires de Genève et de Lausanne sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère), mais les données sur l'emploi ne concernent que la partie française de ces aires.

**Le pôle de l'aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble de communes contiguës déterminé principalement à partir de critères de densité et de population totale.

**La couronne de l'aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble des communes de l'aire d'attraction d'une ville à l'exclusion de son pôle.

Serge Maury, Émilie Senigout (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## ► Sources

Les données sont issues des **Recensements de la Population 1982, 1990, 1999, 2007 et 2017** (exploitation complémentaire au lieu de travail, France hors Mayotte en 2007 et 2017, hors DOM en 1982, 1990 et 1999).

Dans cette étude, l'emploi est mesuré à partir des déclarations des personnes au Recensement de la population. Les résultats peuvent différer de ceux fournis par les sources administratives issues des déclarations sociales des employeurs. Cela s'explique en général par les différences de méthode, de champ et de concepts. Notamment, les emplois occupés en France par des actifs résidant à l'étranger ne sont pas comptabilisés dans le Recensement de la population.

## ► Pour en savoir plus

- « Des villes moyennes marquées par leur diversité fonctionnelle et leur insertion dans un réseau métropolitain », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 39, mai 2017.
- « Lyon et Grenoble : deux profils métropolitains différents » *La Lettre Analyses* n° 206, septembre 2013.
- « Les fonctions de décision, de conception et de gestion plus présentes dans les grandes métropoles régionales », *Insee Première* n° 1856, avril 2021.
- « Trente ans de mutations fonctionnelles de l'emploi dans les territoires », *Insee Première*, n° 1538, février 2015.

